



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 9 mars 2026, le projet de règlement 865-2026, concernant le code d'éthique et de déontologie révisé pour les membres du conseil municipal et abrogeant les règlements antérieurs.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 7 avril 2026, à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare.

Ce règlement comporte l'ensemble des normes obligatoires prévues à La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et maintient que seule la mairesse peut parler aux médias au nom de la Municipalité.

Ce règlement ajoute une norme de non-ingérence dans les relations avec les fournisseurs de la Municipalité pour les élus municipaux ainsi que dans la relation avec les fonctionnaires municipaux.

Ce règlement ajoute également les valeurs publiques de l'organisation, tel qu'établies à travers les années et diffusées à la mairie.

Ces ajouts sont basés sur les meilleures pratiques recommandées par la Commission municipale du Québec.

Que ledit projet de règlement est disponible pour consultation à la Mairie, située au 850, rue Principale, durant les heures d'ouverture ou en consultant le site Internet www.saintambroise.ca, section « Vie démocratique » « Avis publics ».


DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 18^e JOUR DU MOIS DE MARS 2026.


David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 19^e jour du mois de mars 2026, entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois de mars 2026.


David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier